

**60 ANS
MAXIMUM
C'EST POSSIBLE !**

**NON AU RECUL
DE L'ÂGE DE DÉPART
EN RETRAITE.**

RÉFORME DES RETRAITES NOUS POUVONS FAIRE RECULER MACRON !

Après 4 journées de manifestations massives, où une immense majorité de la population rejette la réforme des retraites, le gouvernement Macron-Borne s'entête à vouloir nous imposer deux ans de travail supplémentaire en reculant pour tous l'âge de départ à la retraite. Face à la radicalisation du gouvernement macron, l'intersyndicale nationale nous appelle à « mettre la France à l'arrêt dans tous les secteurs, le 7 mars prochain ».

Mensonges et manipulations politiques en cascade

Dans son projet de réforme, le gouvernement entend « Reculer l'âge de départ en tenant compte des situations d'usure professionnelle ». Pourtant il est bien prévu que tout le monde prenne deux ans supplémentaires. Mais au-delà de cet aspect, cette proposition gouvernementale vise à camoufler une terrible réalité : chaque année, des milliers de fonctionnaires territoriaux sont placés en retraite pour invalidité, sans aucun reclassement, parfois à 50 ans.

Reclasser coûte cher paraît-il, alors les collectivités cherchent par tous les moyens à faire passer les accidents de service et maladies professionnelles en maladie ordinaire, et le tour est joué ! Les agents perdent leurs droits !

Dans son projet, le gouvernement propose aux agents de travailler au-delà de 67 ans et jusqu'à 70 ans sur la base du volontariat : qui le voudrait ? Seuls accepteraient un tel deal, les agents pris à la gorge financièrement, mais concrètement, parmi eux, qui le pourrait vraiment ? Plutôt que garantir une retraite paisible à taux plein dès 60 ans, on voudrait nous faire mourir au boulot, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Pompiers, éboueurs, égoutiers, mais aussi aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ATSEM... les métiers pénibles ne manquent pas dans la fonction publique territoriale. Mais les risques psychosociaux, les troubles musculo-squelettiques, les conséquences du management par objectif et par pression, du travail en sous-effectif, sont autant de facteurs qui usent physiquement et moralement. Combien de collègues ne travaillent plus à 60 ans, à 62 ans parce qu'ils n'en ont plus la capacité physique ? Et il faudrait aggraver le jeu de massacre ? Les « premiers de corvées » disent non !

Pas besoin de sortir de l'ENA pour savoir que l'équilibre financier de notre système de retraite, fondé sur la répartition, dépend en grande partie du niveau de l'emploi public et de la rémunération des fonctionnaires.

Le gouvernement prétend que sa réforme des retraites permettrait d'économiser 22,1 milliards en 2035. On nous parle de déficits de 12 milliards d'euros. Les projections des experts du COR lorsqu'elles ne plaisent pas au gouvernement sont balayées du revers de la main. Et dans le même temps des sommes faramineuses sont consacrées à la destruction de la planète : 413 milliards d'euros pour la loi de programmation militaire jusqu'en 2030 !

Travailler plus longtemps, voir le temps passé à la retraite diminuer... Et mourir plus vite ! Le voilà le programme !

Après le vol de congés, le gouvernement voudrait maintenant nous voler 730 jours de retraite ! Pour les fonctionnaires territoriaux et les agents des établissements publics, la réforme des retraites voulue par Emmanuel Macron s'inscrit dans la continuité de la loi de Transformation de la fonction publique. Elle est aussi à mettre en relation avec les projets de refonte des grilles, des carrières et rémunérations. On peut en être sûrs, dans leur quasi-totalité, les agents condamnés à deux ans supplémentaires ne pourront bénéficier d'aucun avancement et se verront bloqués sur le dernier grade de leur carrière deux ans supplémentaires. Cette réforme s'inscrit dans une austérité programmée pour l'ensemble des services publics, afin d'en accélérer la dégradation pour favoriser les entreprises privées qui cherchent à s'accaparer les marchés potentiellement juteux des services publics.

Le saviez-vous? Au 1er janvier 2023, un agent de catégorie A au 1er échelon a un traitement indiciaire de 179 euros au-dessus du SMIC, pour un agent de catégorie B, la différence est de 14,55 euros au-dessus du SMIC et pour un agent de catégorie C, elle est de 7 euros (en 2006, un agent de catégorie C au 1er échelon percevait un traitement de 77 euros supérieur au SMIC).

Une fois de plus ce sont les femmes qui seront les grandes perdantes de cette réforme : elles sont aujourd'hui 40% à partir à la retraite avec une carrière incomplète et 30% à travailler à temps partiel. Le minimum à 1200 euros brut c'est qu'un leurre !



Nous sommes toutes et tous concernés ! Les services des routes, les services techniques et administratifs, les animateurs, les bibliothécaires, les ATSEM, les travailleurs sociaux, les agents du médico-social, de la culture, de la petite enfance, les cadres... Ensemble refusons le vol de 730 jours de retraite, ensemble exigeons l'augmentation immédiate de 10% du point d'indice et de l'équivalent pour les salariés des établissements publics.

Droit de Grève | Tous les agents titulaires ou non-titulaires ont le droit de se porter grévistes. Les agents qui décident de faire la grève partiellement doivent le déclarer auprès de leur hiérarchie en début de service. Personne ne peut vous empêcher d'user de ce droit constitutionnel ! Mais ATTENTION : Veiller à ne pas encadrer vos JRTT, jour Férié, congés, repos, par des jours de grève qui entraîneraient la retenue de l'ensemble des jours non-travaillés !

À PRÉSENT, FACE AU MÉPRIS DE NOS VIES, FACE À LA VIOLENCE SOCIALE DONT CETTE RÉFORME EST PORTEUSE, IL N'Y A PAS À AVOIR D'ÉTAT D'ÂME :

À PARTIR DU 7 MARS,

DANS NOS SERVICES, DISCUTONS ENTRE COLLÈGUES DE CE QU'IL CONVIENT DE FAIRE, LÀ OÙ NOUS SOMMES, POUR CONTRIBUER À RÉPONDRE À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE.



OUI, ENSEMBLE, DANS L'UNITÉ, ON PEUT OBTENIR LE RETRAIT DE LA RÉFORME, ON PEUT FAIRE PLIER MACRON !

JE LUTTE, JE ME SYNDIQUE, JE GAGNE AVEC LA CGT !



cgtvilledeparis.fr

